

Pour ce qui est de la production, les dispositions qui peuvent être prises pour l'acquisition de marchandises et pour la constitution des approvisionnements ne peuvent répondre à la situation qui existera dans les années à venir. Je ne crois pas que nous ayons à nous occuper de ce problème d'ici deux ou trois ans. Le rétablissement des régions partiellement ou complètement dévastées exigera énormément de temps et il faudra encore beaucoup plus de temps pour le rétablissement d'autres pays arriérés au point de vue économique.

Autant que je sache, tout ce que nous avons dans le rapport de la réunion à laquelle l'ad-joint parlementaire a assisté en novembre dernier est une mention faite à cet égard dans le paragraphe 4 de la 22e résolution dont il a, ce soir, je crois, le texte sous la main. Une des fonctions du comité d'approvisionnement y est formulée en ces termes:

Collaborer avec le directeur général, avec les organismes gouvernementaux et les organismes établis entre Etats, afin d'accroître la production et les approvisionnements.

Ainsi que je l'ai dit, le comité interallié des besoins de secours d'après-guerre a manifesté une certaine inquiétude à cet égard. Il n'était pas satisfait à moins que, étant donné la possibilité d'une pénurie universelle, un véritable effort ne soit fait et à moins que des pays comme le Canada, où nous avons eu d'amples approvisionnements pendant la guerre et où nous avons manqué de bien peu de choses en fait d'aliments de base, ne consentent non seulement à maintenir le rationnement des aliments protecteurs mais peut-être même à étendre le rationnement à certaines autres denrées alimentaires qui n'ont pas été rationnées pendant la guerre. Cette idée n'est pas de moi, mais je dirai qu'elle me semble être juste. Je ne fais cependant que mentionner l'attitude prise par le comité interallié des besoins de secours d'après-guerre, telle qu'elle ressort du rapport. Telle était l'opinion du comité, et je n'ai pu constater jusqu'ici qu'on ait songé à organiser la production qui, s'il faut l'en croire, sera nécessaire dans le monde si l'on veut subvenir aux besoins extraordinaires de la période d'après-guerre.

Nous savons que des millions de personnes en Europe, sans compter les innombrables habitants de la Chine et de l'Extrême-Orient, souffrent aujourd'hui de la faim. Dans notre propre pays, les réserves de certaines denrées que nous avons en très grande abondance il y a deux ans ont diminué à tel point que, d'ici à fin de la présente année-récolte, une très forte proportion de notre excédent de céréales aura été utilisée, soit pour faire du pain, soit pour nourrir le bétail.

[M. Coldwell.]

Nous savons qu'il n'existe plus aucun approvisionnement de vivres en Europe et que, pendant quelque temps, il nous faudra remplacer le pain de seigle consommé dans l'Est de l'Europe par du pain de farine de blé provenant de l'un quelconque des pays producteurs de blé. Néanmoins, si j'en juge par ce que j'ai entendu ici aujourd'hui, il ne semble exister aucun plan mondial pour la constitution des réserves de vivres et d'autres approvisionnements qu'exige la situation.

Avant la suspension de la séance, je demandais à l'ad-joint parlementaire quel devoir incombe au Canada en tant que pays producteur de céréales et d'aliments protecteurs. Je crois savoir que, si l'on peut produire des céréales plus rapidement dans les régions d'Europe qui ont été reconquises et sont en voie de rétablissement, la constitution de réserves européennes de porcs et de bovins prendra beaucoup de temps. Bien que notre principale obligation doive encore porter sur ce que nous sommes le mieux en mesure d'accomplir, c'est-à-dire la production de céréales, il ne faut pas, néanmoins, que nous laissions se répandre l'idée que nous devrions réduire le moindrement notre production d'aliments protecteurs. Il nous faudra également constituer des réserves de céréales de provende. Notre manque de programme confirme mon opinion, à savoir qu'il est apparemment impossible d'arrêter un plan susceptible de guider les pays producteurs. Les Nations Unies agissent de concert et constituent une autorité quelconque chargée de faire des recommandations et de conseiller les Etats, comme il est dit dans le document, mais elles s'arrêtent là. J'estime toutefois que cela n'est pas suffisant. Il est très bien de présenter des recommandations et des conseils; cependant aucune autorité n'est constituée pour donner des directives. Je ne sais trop comment on pourrait obtenir un tel résultat par l'intermédiaire de l'organisme proposé. A mon avis, il y aurait lieu de bien considérer cela. Quant à l'UNRRA, nous savons que son comité exécutif, si on peut lui appliquer cette désignation, se compose de représentants des grandes puissances. Toutefois j'approuve l'honorable député de Westminster (M. Reid) et je crois avec lui que, s'il est vrai que le Canada ne peut s'attendre d'être représenté au sein de tous les comités, il devrait quand même, à titre de producteur d'immenses quantités de denrées dont le monde aura besoin, pouvoir se prononcer dans le sens que je viens d'indiquer. Autrement, nous courrons le risque de constater après la guerre une disette des denrées indispensables à l'application de l'entente que nous sommes sur le point de conclure et que le Parlement approuve ce soir.